

Compte-rendu du comité technique du 13/03/2017

En ouverture de la réunion, **Solidaires** a lu la déclaration liminaire ci-jointe dans laquelle nous avons une fois de plus fustigé les réductions d'effectifs dans la branche des OPCO AG.

Cette suppression de postes est particulièrement visible en Provence où la direction a perdu en 2 ans 12 effectifs de référence. Belle performance ! Et c'est officiel : Aix perdra prochainement son SRA et son SRE.

Nous avons demandé au DI de faire en sorte que le plafond autorisé d'emplois CO 2018 soit revu à la hausse en Provence, mais aussi à Nice et en Corse où les 3 RR vont fermer en 2018 et 2019.

Force est toutefois de constater que quoi que l'on puisse demander, le dynamitage de nos services OPCO AG continue de plus belle.

Mais grand seigneur, le DI nous répond qu'il a consenti à de gros efforts en positionnant le service des tabacs et du contrôle de la garantie à Aix. Eh oui, avec des ER passant de 8 à 10, on n'ira pas bien loin mais en terme d'affichage, ça le fait !

Le DI nous répond également que la DG acceptera les surnombres à la résidence suite à la fermeture des RR jusqu'en 2020-2021. Aaaaah, on se sent tout de suite mieux !

Nous relevons également que le SRE de Nice a « rendu » 2 effectifs de référence en deux ans. Le syndrome SRE de Provence frappera-t-il à Nice ?

Étaient inscrits à l'ordre du jour les points suivants soumis à vote :

I et II/ Plafond autorisé d'emploi et effectifs de référence 2017

Les effectifs de la SU ont augmenté dans toutes les directions de la DI PACA Corse suite à l'annonce présidentielle faite après les attentats de 2015.



Concernant les OPCO, le DI nous informe que pour « rendre » les 13 effectifs de référence demandés, il a procédé à un calcul arithmétique direction par direction. Cela donne :

Moins deux à la DI : 1 B au SGI et 1 B au FRHL

Moins cinq à la Marseille: 1 A au SG et 1 C la CROC 1 B et 2 C Marignane

Moins un en Corse: 1 C au secrétariat du chef divisionnaire

Moins deux à Nice: 1 B au SRE et 1 C à Cannes CO

Moins trois à la Provence: 2 A au SRE et 1 B à la CROC

Un collègue corse fait remarquer qu'en 2007 les effectifs de référence en Corse atteignaient le chiffre de 171 contre 122 aujourd'hui. Cela se passe de tout commentaire mais ne manque pas d'inquiéter. Au passage **Solidaires demande à nouveau que la RR de Bastia ne soit pas fermée** pour toutes les raisons que nous avons mises en avant précédemment. Réponse du DI : « *la semaine dernière j'en ai reparlé à la DG, c'est non.* » **Solidaires invite ces messieurs dames de la DG à venir passer une semaine au sein de la RI lorsque celle-ci aura récupéré les dossiers corses, en particulier DAFN...**



Vote sur ces deux points : contre à l'unanimité.

Un nouveau CT sera convoqué le 28/03/2017 au matin, mais rassurons nous : les chiffres présentés n'auront pas bougé et les OS voteront à nouveau contre. Et devinez... le projet sera réputé adopté. C'est beau la démocratie !

III/ Création d'un poste de chargé de mission démarche BEAT

Ce poste, qui sera confié à un IR1 recruté par enquête au niveau national, viendra se substituer à celui de conseiller de prévention de la DI.

Dans les faits, le nouveau collègue devra assumer à la fois le portefeuille du conseiller de prévention auquel sera accolée la mission « bien-être au travail » (BEAT).

Son arrivée marquera la fin des EDD, les fameux espaces de dialogue mis en place il y a environ 5 ans et dénoncés par Solidaires car ils marchaient sur les plate-bandes du CHSCT, instance ministérielle officielle et compétente pour examiner et proposer des améliorations des conditions de travail. Pour mémoire, Solidaires dispose de 3 sièges au CHSCT des Bouches du Rhône (la CGT 4 et FO 2).

Cette mise au placard de l'EDD et la prise en considération des conditions de travail des collègues par l'administration a conduit **l'ensemble des OS à voter pour la création de ce poste.**

Solidaires a souligné le risque de vacance du poste puisque l'actuel conseiller de prévention est en cours de départ vers une autre direction. Nous avons demandé à l'administration de veiller à ce que cela ne soit pas le cas, ou le moins longtemps possible.

IV et V/ Modification des horaires du bureau de Toulon et de Bastia au 1^{er} mai 2017

Cette modification fait suite à une demande des agents et dans ce contexte, **les OS votent pour à l'unanimité.** Notons que pour le bureau de Brégaillon, cette modification est sous-tendue par le problème du RTS, véritable serpent de mer qui ne semble pas trouver de solution satisfaisante. D'autant qu'une rotation supplémentaire de la ligne turque serait en pourparler, ce qui ne va naturellement pas arranger les choses.

Points d'information

Plusieurs bilans ont été présentés et pourront vous être communiqués si vous nous en faites la demande (adresse mail ci-dessous) : performance 2016 et cibles 2017, formation professionnelle 2016, action sociale 2016. Puis la présentation du PAP 2017 et du budget 2017 a été faite. Le plan de formation interrégional 2017 a été présenté.

Une fiche nous a également été communiquée sur la création d'un poste d'adjoint au directeur interrégional à une date à fixer par la DG.

Enfin, le DRGC a fait un point d'étape sur la **création du CODM et du CODT**. La DI de Méditerranée sera la seule à disposer en son sein de ces deux structures.

Le CODM et le CODT seront localisés au 3ème étage du bâtiment de l'hôtel des douanes de Marseille. Le CODM sera placé sous l'autorité du DRGC alors que le CODT dépendra de la DR de Marseille.

Le CODM sera en mis en place progressivement en vue d'un fonctionnel opérationnel complet à la fin de l'année 2017. Le CODT devrait être mis en place en septembre 2018.

Pour info, calendrier chronologique des dé ploiements des CODT en France est : Bordeaux, Lille, Metz, Lyon, Marseille et Paris.

Solidaires demande que les agents de la cellule opérationnelle et de la CROC MAR soient restructurés au même titre que ceux du CLI . Cela leur permettra d'obtenir une affectation au CODM sans passer par le tableau des mutations. Le DRGC répond que le bureau A2 est entrain d'étudier la question. Selon lui, les collègues travaillant dans ces deux services devront pouvoir travailler au sein du CODM s'ils le souhaitent car l'administration a besoin de leurs compétences et de leurs savoirs. Toujours selon le DRGC, s'ils souhaitent changer d'affectation, cela doit également leur être permis. Les agents en question étant peu nombreux, un examen de leur situation personnelle sera fait en temps voulu.

**LE 23 MARS 2017 TOUS EN GRÈVE ET POUR LES PLUS COURAGEUX RENDEZ
VOUS A LA MANIFESTATION DE TOUS LES DOUANIERS A CLERMONT-
FERRAND POUR DIRE STOP AU MASSACRE DE LA DOUANE !**

Pour Solidaires Douanes ,

Stéphanie CHAUSSADAS , Vincent FINKBEINER et Angélique AMAR

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr